

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/388/2025

MASCARA le : 26.06.2025

Sous-Direction Technique
Département réseaux d'accès

Le Directeur Opérationnel de Mascara

A

**Monsieur SAIM MOHAMED -
Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à 04 RUE MEHOR DRISS - MASCARA.**

Objet : Mise en demeure 01 .

PROJET : Travaux de distribution (ODN) ;

Contrat D'ADHESION A COMMANDE : N°09/2024 du 11.02.2024 ;

ODS démarrage des travaux N° : 86 /25 du : 19/05/2025 – Délai = 50 jours ;

ODS de reprise des travaux N° :103/25 du 24/06/2025 .

Lieu des travaux : MSAN LYCEE EL MOUBAYAA A GHRISS.

Dans le cadre de la réalisation du projet Modernisation ODN dans le site **MSAN LYCEE EL MOUBAYAA A GHRISS** sous contrat d'adhésion sus visé en objet, votre entreprise accuse un retard dans exécution du projet (Reprise des travaux en date du 24/06/2025).

Suite à la dotation du matériel (Câble FO de Distribution) en date du 23/06/2025 ; votre entreprise SAIM MOHAMED à été invité pour faire sortir le matériel du magasin de Wilaya ainsi de procéder aux travaux de poses. Malgré insistance des services de la DOT pour la récupération du matériel et la reprise des travaux avec le renforcement du chantier (Personnel insuffisant) pour l'exécution des travaux, votre entreprise reste indifférentes aux rappels de la DOT est reste absente sur chantier .

A cet effet j'ai le regret de mettre en demeure votre entreprise SAIM MOHAMED de n'avoir pas récupéré le matériel (Cable FO) est de n'avoir pas repris les travaux à ce jour (Délais non respecté).

Je vous invite par la présente lettre de la reprise des travux et le renforcement du chantier dans un délai de 48 heures.

Signé le DOT de Mascara.



BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara